

**Décisions du Conseil intercommunal
du 23 septembre 2023**

En vertu des dispositions de l'art. 160 ss LEDP du 5 octobre 2021, le Conseil intercommunal de l'Association intercommunale « Police de la région de Nyon » porte à la connaissance des électrices et électeurs, des communes membres, les décisions suivantes :

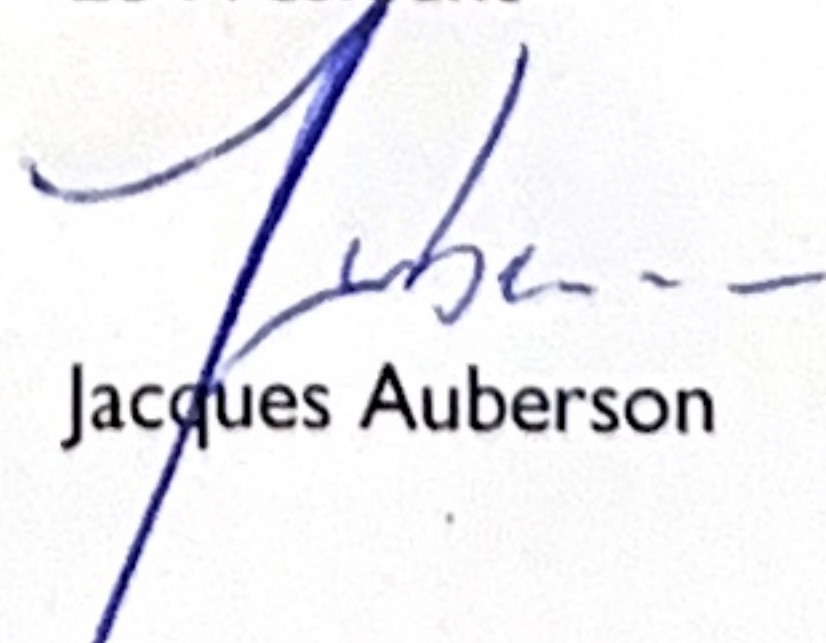
1. Approbation du préavis 04/2026 - Autorisation générale de plaider accordée au Comité de direction
Accepté à l'unanimité
2. Approbation du préavis 05/2026 - Indemnités des membres du Comité de direction et du Conseil intercommunal
Accepté par 15 voix et 1 abstention
3. Approbation du préavis 06/2026 - Compétence du Comité de direction en matière de dépenses hors budget
Accepté par 15 voix et 1 abstention
4. Approbation du préavis 07/2026 - Budget 2027
Accepté par 12 voix et 3 oppositions
5. Approbation du préavis 08/2026 - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 100'000.- pour le remplacement d'un véhicule d'intervention pour police secours
Accepté par 14 voix et 3 abstentions

Les électrices et électeurs peuvent consulter les préavis sur le site www.police-nyon-region.ch.

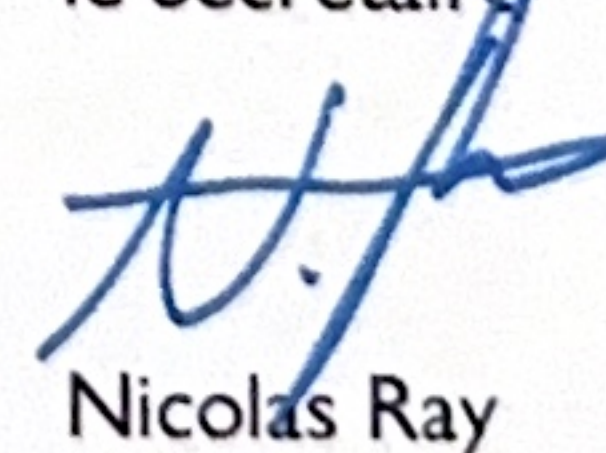
La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité de Nyon, soit la commune dans laquelle l'Association intercommunale à son siège, dans les 10 jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels, conformément à l'art. 168 LEDP

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Président


Jacques Auberson

le Secrétaire


Nicolas Ray